

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD22

présenté par
M. Adam, rapporteur

ARTICLE 14

Après l'alinéa 25, insérer l'alinéa suivant :

« aa) Au premier alinéa, après le mot :« alinéa » sont insérés les mots :« du I »; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel